

Usages pour le secteur de la Cité de la logistique

--- Délimitation du secteur

— zones

- C.6 : Commerces lourds
- C.7 : Commerces de gros et entreposage
- E.6 : Équipements civiques et administratifs
- E.7 : Équipements de transport et de communication et infrastructures
- I.2 : Industries légères
- I.4 : Industries
- I.5 : Industries lourdes

29 mai 2017

